



Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2013/2221(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2012: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	PPE SARVAMAA Petri Rapporteur(e) fictif/fictive S&D KADENBACH Karin ALDE GERBRANDY Gerben-Jan Verts/ALE STAES Bart ECR ANDREASEN Marta EFD VANHECKE Frank NI EHRENHAUSER Martin	10/10/2013
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	S&D HAUG Jutta	10/10/2013
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
26/07/2013	Publication du document de base non-législatif	COM(2013)0570	
22/10/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/03/2014	Vote en commission		
21/03/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0224/2014	Résumé
02/04/2014	Débat en plénière		
	Résultat du vote au parlement		

03/04/2014			
03/04/2014	Décision du Parlement	T7-0308/2014	Résumé
03/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		
05/09/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2013/2221(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/13892

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2013)0570	26/07/2013	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0019/2014 JO C 365 13.12.2013, p. 0089	10/09/2013	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE521.651	22/01/2014	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE524.564	27/01/2014	EP	
Document annexé à la procédure		05849/2014	05/02/2014	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE521.764	25/02/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0224/2014	21/03/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0308/2014	03/04/2014	EP	Résumé

Acte final

Budget 2014/575
[JO L 266 05.09.2014, p. 0196](#) Résumé

Décharge 2012: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2012 étape de la procédure de décharge 2012.

Analyse des comptes du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2012 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Pour 2012, les tâches et comptes de cette agence se présentaient comme suit :

- description des tâches du Centre : le Centre ECDC dont le siège est situé à Stockholm (SE), a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 851/2004 du Parlement européen et du Conseil](#). Les principales missions assignées au Centre étaient de : i) réunir et diffuser les informations en matière de prévention et de contrôle des maladies humaines ; ii) rendre des avis scientifiques dans ce domaine ;
- exécution des crédits du Centre pour l'exercice 2012 : les comptes du Centre pour l'exercice 2012 tels que présentés dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne se présentaient comme suit :

§ Crédits d'engagement :

- prévus : 58 millions EUR ;
- exécutés : 55 millions EUR ;
- reportés : néant.

§ Crédits de paiement :

- prévus : 69 millions EUR ;
- exécutés : 55 millions EUR ;
- reportés : 10 millions EUR.

Voir également détail des [comptes définitifs du Centre ECDC](#).

Décharge 2012: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies relatifs à l'exercice 2012 accompagné des réponses du Centre (ECDC).

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre ECDC.

À l'issue de cet audit, la Cour estime que les comptes annuels de l'ECDC présentaient fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2012, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 étaient légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que les moyens mis à la disposition du Centre en 2012 se montaient à 58,2 millions EUR.

Le rapport de la Cour des comptes comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'agence, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- **légalité et régularité des opérations** : l'opinion sur la légalité et la régularité des opérations du Centre était assortie de réserves pour [l'exercice 2011](#) parce qu'il n'avait pas respecté le montant maximum d'un contrat-cadre conclu en 2009. Le Centre a pris des mesures correctrices en 2012, en signant un nouveau contrat-cadre en juin 2012 (aucun paiement supplémentaire n'a été réalisé dans le cadre de l'ancien contrat) et en améliorant son contrôle des contrats-cadres en général. La Cour note que les paiements effectués en 2012 à hauteur de 5,2 millions EUR étaient la conséquence de défaillances des années précédentes, années où le plafond du contrat n'avait pas été respecté. En conséquence, la Cour n'a pas émis de réserves dans son opinion sur la légalité et la régularité des opérations cette année ;
- **contrôles internes** : pour renforcer les contrôles, le Centre a adopté une stratégie de vérification ex post qu'il avait prévu de mettre en œuvre en 2012. Cependant, il a pris du retard afin de pouvoir bénéficier d'un contrat d'audit interinstitutionnel et, au moment de l'audit, aucune vérification ex post des dépenses liées aux aides versées en 2012 n'avait encore eu lieu.

Réponses du Centre :

- **audits** : le Centre a mis en place toutes les mesures requises: lancement immédiat d'un nouvel appel d'offres en vue d'établir un nouveau contrat-cadre. Le Centre souligne à cet égard qu'aucun financement n'a été perdu et qu'aucune partie n'a été lésée. La révision de la politique de l'ECDC en matière de vérification des aides est prévue pour juillet 2013.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des activités du Centre en 2012. Celui-ci s'est notamment concentré sur activités suivantes :

- suivi de certaines menaces grâce à la base de données Threat Tracking Tool (TTT) et publication de rapports hebdomadaires sur les menaces liées aux maladies transmissibles ;
- appui aux services de renseignement sur les épidémies dans le cadre d'événements importants de rassemblement de foule ;
- établissement d'évaluations de menace directe et mises à jour de menaces ;
- exercices de simulation afin de contrôler et d'améliorer la préparation et la réaction aux maladies transmissibles ;
- mise en œuvre des programmes européens de formation aux interventions épidémiologiques (European Programme for Intervention Epidemiology Training EPIET) et de formation à la microbiologie appliquée à la santé publique (European Public Health Microbiology Training EUPHEM) ;
- modules de formation pour des experts de la santé publique de 30 pays de l'UE/EEE ;
- maintenance du portail Web du Centre ;
- publication de 240 documents scientifiques ;
- organisation de la 5^{ème} Journée européenne de sensibilisation à l'usage des antibiotiques, avec la participation de 43 pays ;
- organisation de la première conférence Eurovaccine.net, qui a rassemblé 200 participants.

Pour la première fois, un facteur d'impact a été attribué à «Eurosurveillance». Pour 2011, cet indice a atteint un niveau remarquable de 6,15. Ceci place «Eurosurveillance» au 6^{ème} rang mondial parmi les 70 journaux du domaine des maladies infectieuses.

Décharge 2012: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

En adoptant le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) sur la décharge à octroyer au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2012, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2012.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2012 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- Gestion budgétaire et financière du Centre : les députés notent que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2012 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 93,91% et que le taux d'exécution des crédits de paiement s'établissait à 76,26%. Ils constatent que le Centre a accordé des aides à des organismes de recherche et à des particuliers et que le montant total de ces aides s'est élevé à 752.000 EUR, soit 1,4% des dépenses opérationnelles pour 2012. Ils s'inquiètent du fait que le Centre n'obtienne pas, en règle générale, de la part des bénéficiaires des documents permettant d'étayer l'éligibilité et l'exactitude des coûts déclarés. Ils relèvent que même si le Centre a adopté une stratégie de vérification ex post, aucune vérification des dépenses liées aux aides versées en 2012 n'a encore eu lieu.
- Engagements et reports : les députés prennent acte que l'audit annuel la Cour des comptes a jugé élevé le niveau des reports pour les dépenses opérationnelles tout en reconnaissant que ces reports s'expliquaient par le caractère pluriannuel de ses activités.

Les députés ont également fait une série d'observations sur les virements de crédits et les procédures de passations de marchés et de recrutement ainsi qu'en matière de contrôle interne pour cette agence communautaire.

Ils constatent enfin que le Conseil d'administration du Centre devrait adopter en 2014 une version révisée de la politique globale d'indépendance du Centre.

Décharge 2012: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/575/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier regrette que le Centre n'obtienne pas de la part des bénéficiaires, des documents permettant d'étayer l'éligibilité et l'exactitude des coûts déclarés. Il appelle dès lors le Centre à améliorer cette situation.

Décharge 2012: Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2012. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2012 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 512 voix pour, 73 voix contre et 11 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#).

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- Gestion budgétaire et financière du Centre : le Parlement note que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2012 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 93,91% et que le taux d'exécution des crédits de paiement s'établissait à 76,26%. Il constate que le Centre a accordé des aides à des organismes de recherche et à des particuliers pour un montant total de 752.000 EUR, soit 1,4% des dépenses opérationnelles du Centre pour 2012. Il s'inquiète du fait que le Centre n'obtienne pas, en règle générale, de la part des bénéficiaires, des documents permettant d'étayer l'éligibilité et l'exactitude des coûts déclarés. Il relève que même si le Centre a adopté une stratégie de vérification ex post, aucune vérification des dépenses liées aux aides versées en 2012 n'a encore eu lieu.
- Engagements et reports : le Parlement prend acte que l'audit annuel la Cour des comptes a jugé élevé le niveau des reports pour les dépenses opérationnelles tout en reconnaissant que ces reports s'expliquaient par le caractère pluriannuel de ses activités.
- Performances : le Parlement demande que le Centre communique les résultats de ses activités et leurs incidences sur les citoyens européens sous une forme accessible, principalement sur son site Internet.

Le Parlement a également fait une série d'observations sur les virements de crédits et les procédures de passations de marchés et de recrutement ainsi qu'en matière de contrôle interne pour cette agence communautaire.

Il constate enfin que le Conseil d'administration du Centre devrait adopter en 2014 une version révisée de la politique globale d'indépendance du Centre.

